

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV RENDEMENT

SICAV RENDEMENT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **12 mars 2025**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, la Générale d'Audit et Conseil -G.A.C- représentée par Mme. Selma LANGAR.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024 (Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille-titres	3	420 518 838	336 851 965
Obligations et valeurs assimilées		391 343 175	336 851 965
Titres des Organismes de Placement Collectif		29 175 663	-
Placements monétaires et disponibilités	4	166 473 527	191 042 556
Placements monétaires		166 472 830	191 042 091
Disponibilités		697	465
Créances d'exploitation		-	2 675 400
TOTAL ACTIF		586 992 365	530 569 921
PASSIF			
Autres créditeurs divers	5	217 556	215 113
TOTAL PASSIF		217 556	215 113
ACTIF NET			
Capital	10	549 863 025	499 247 900
Sommes distribuables		36 911 784	31 106 908
Sommes distribuables des exercices antérieurs		3 386	798
Sommes distribuables de l'exercice		36 908 398	31 106 110
ACTIF NET		586 774 809	530 354 808
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		586 992 365	530 569 921

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2023
Revenus du portefeuille-titres	6	22 608 490	19 308 173
Revenus des obligations et valeurs assimilées		22 608 490	19 308 173
Revenus des placements monétaires	7	19 246 284	16 112 292
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		41 854 774	35 420 465
Charges de gestion des placements	8	(4 310 056)	(3 708 319)
REVENU NET DES PLACEMENTS		37 544 718	31 712 146
Autres produits		1 637	792
Autres charges d'exploitation	9	(721 644)	(644 924)
RESULTAT D'EXPLOITATION		36 824 711	31 068 014
Régularisation du résultat d'exploitation		83 687	38 096
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		36 908 398	31 106 110
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(83 687)	(38 096)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 070 927	1 040 012
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		411 968	18 423
Frais de négociation de titres		(14 180)	(19 008)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		38 293 426	32 107 441

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2023
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	38 293 426	32 107 441
Résultat d'exploitation	36 824 711	31 068 014
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1 070 927	1 040 012
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	411 968	18 423
Frais de négociation de titres	(14 180)	(19 008)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(27 718 790)	(19 825 029)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	45 845 365	61 224 204
Souscriptions	801 755 844	706 839 178
- Capital	768 242 906	681 732 808
- Régularisation des sommes non distribuables	756 314	612 573
- Régularisation des sommes distribuables	32 756 624	24 493 797
Rachats	(755 910 479)	(645 614 974)
- Capital	(719 066 613)	(617 889 189)
- Régularisation des sommes non distribuables	(786 197)	(633 966)
- Régularisation des sommes distribuables	(36 057 669)	(27 091 819)
VARIATION DE L'ACTIF NET	56 420 001	73 506 616
ACTIF NET		
En début de l'exercice	530 354 808	456 848 192
En fin de l'exercice	586 774 809	530 354 808
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	4 937 211	4 304 551
En fin de l'exercice	5 423 532	4 937 211
VALEUR LIQUIDATIVE	108,191	107,420
TAUX DE RENDEMENT	6,58%	6,13%

Notes aux états financiers annuels
(Les chiffres sont exprimés en dinars)

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

La SICAV RENDEMENT est une Société Anonyme créée le 8 Juillet 1992. Il s'agit d'un OPCVM obligataire de type distribution régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 (JORT n°59 du 24 Juillet 2001). La société a pour objet unique la gestion de portefeuille de valeurs mobilières constitué par utilisation de ses fonds propres. La société s'intéresse particulièrement aux emprunts d'Etat et de collectivités, aux obligations et d'une manière générale aux placements à revenu fixe.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31 Décembre 2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états inclus dans la situation annuelle sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV RENDEMENT figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 31 décembre 2024 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

2.3 Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Opérations de pensions livrées

Titres mis en Pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

Note 3 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 420 518 838 DT. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Code ISIN	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2024	% Actif Net
OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES					
<i>Obligations de sociétés</i>		544 000	32 382 450	33 729 173	5,75%
Obligations CIL		45 000	2 550 000	2 659 680	0,45%
- CIL 2020/1 10,5%	TN0004201471	15 000	150 000	150 900	0,03%
- CIL 2023/1 10,55%	TNY1F6BOX6F5	30 000	2 400 000	2 508 780	0,43%
Obligations BTK		30 000	2 066 200	2 076 120	0,35%
- BTK 2009 TMM+0,8% 15 ans C	TN0004620134	10 000	66 200	70 140	0,01%
- BTK 2024-1 TMM+2,5%	TN3Z8BRRN997	20 000	2 000 000	2 005 980	0,34%
Obligations BH		30 000	1 500 000	1 525 260	0,26%
- BH 2021-2 TMM+2,55%	TNSH8NXC1WC4	30 000	1 500 000	1 525 260	0,26%
Obligations STB		148 000	2 594 250	2 731 943	0,47%
- STB 2008/1 TMM+2%	TN0002601011	33 000	1 188 000	1 247 763	0,21%
- STB 2008/2 6,5%	TN0002601029	65 000	406 250	424 580	0,07%
- STB SUB 2020/1 10,50%	TN0002601201	50 000	1 000 000	1 059 600	0,18%
Obligations TL		90 000	7 800 000	8 316 970	1,42%
- TUNISIE LEASING 2021-1 9,7%	TN0002102150	10 000	400 000	422 110	0,07%
- TUNISIE LEASING 2023-1 10,55%	TN99P72UERY9	30 000	2 400 000	2 537 640	0,43%
- TUNISIE LEASING 2023-2 10,70%	TNMCJHUZPRD0	30 000	3 000 000	3 251 880	0,55%
- TUNISIE LEASING 2024-1 10,60%	TN4SCYEXIVY5	10 000	1 000 000	1 052 970	0,18%
- TUNISIE LEASING 2024-1 TMM+2,50%	TNUSNP2H8PH1	10 000	1 000 000	1 052 370	0,18%
Obligations AMEN BANK		70 000	4 800 000	4 906 250	0,84%
- AMEN BANK SUB 2020-3 9,2%	TN0003400652	20 000	800 000	852 100	0,15%
- AMEN BANK SUB 2023-2 TMM+2,15%	TNL8PGUB9C93	50 000	4 000 000	4 054 150	0,69%
Emp BIAT 2022-1 TMM+3%	TNG0JL1IIN67	50 000	5 000 000	5 253 900	0,90%
Emp ATTIJARI LEASING 2023-1 10,70%	TNMEZPU3I4U2	30 000	2 400 000	2 441 100	0,42%
Emp ATB 2007/1	TN0003600509	21 000	672 000	704 340	0,12%
Emp ENDA TAMWEEL 2024-1 10,80%	TNCYYRNQ4UA6	30 000	3 000 000	3 113 610	0,53%
<i>Titres émis par le Trésor et négociables sur le marché financier</i>		2 269 140	337 377 756	357 614 002	60,95%
* BTA		131 140	123 577 756	134 685 878	22,95%
BTA 6,3% MARS 2026	TN0008000622	36 401	33 507 652	37 493 810	6,39%
BTA 6,6% MARS 2027	TN0008000655	94 739	90 070 104	97 192 068	16,56%
* EMPRUNT NATIONAL		2 138 000	213 800 000	222 928 124	37,99%
Emp NATIONAL 2021 CAT B 1ère tranche	TN0008000838	150 000	15 000 000	15 529 500	2,65%
Emp NATIONAL 2021 CAT B 2ème tranche	TN0008000895	200 000	20 000 000	20 490 000	3,49%
Emp NATIONAL 2021 CAT B 3ème tranche	TN5QHXZ8T348	100 000	10 000 000	10 099 200	1,72%
Emp NATIONAL 2022 CAT B 1ère tranche	TN00U20VQYS5	300 000	30 000 000	32 246 279	5,50%
Emp NATIONAL 2022 CAT B 3ème tranche	TNFOOWIRG8H7	250 000	25 000 000	25 641 443	4,37%
Emp NATIONAL 2022 CAT B 4ème tranche	TN7PM93UZP50	118 000	11 800 000	11 911 510	2,03%
Emp NATIONAL 2023 CAT B 1ère tranche	TN3C6DVEWM76	300 000	30 000 000	32 021 400	5,46%
Emp NATIONAL 2023 CAT B 2ème tranche	TNN50G7PX8W5	350 000	35 000 000	36 679 300	6,25%

Désignation du titre	Code ISIN	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2024	% Actif Net
Emp NATIONAL 2023 CAT B 3ème tranche	TNRS9CVT3SJ7	150 000	15 000 000	15 342 300	2,61%
Emp NATIONAL 2023 CAT B 4ème tranche	TNBII1MJCEF3	60 000	6 000 000	6 028 140	1,03%
Emp NATIONAL 2024 CAT B 1ère tranche	TN2781ZB9E10	50 000	5 000 000	5 341 200	0,91%
Emp NATIONAL 2024 CAT B 2ème tranche	TNX0K9990B08	110 000	11 000 000	11 597 852	1,98%
* Titres d'OPCVM		290 005	29 054 861	29 175 663	4,97%
SICAV CAPITALISATION PLUS		290 005	29 054 861	29 175 663	4,97%
TOTAL			398 815 067	420 518 838	71,67%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2023	318 367 156	12 990 815	5 493 994	336 851 965	
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>					
Titres OPCVM	129 517 374			129 517 374	
Obligations des sociétés	7 000 000			7 000 000	
Bons du trésor assimilables (BTA) et emprunt national	66 000 000			66 000 000	
<u>* Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Titres OPCVM	(100 462 513)			(100 462 513)	411 968
Obligations des sociétés	(7 221 950)			(7 221 950)	
Bons du trésor assimilables (BTA) & Emprunt National	(14 385 000)		(*) (615 000)	(15 000 000)	
* Variation des plus ou moins valeurs latente sur portefeuilles titres			1 070 927	1 070 927	
* Variations des intérêts courus		2 763 035		2 763 035	
Soldes au 31 décembre 2024	398 815 067	15 753 850	5 949 921	420 518 838	411 968

(*) Plus value sur BTA échus en 2024

Note 4 : Placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 166 473 527 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Code ISIN / Tenu chez la	Date d'acquisition	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2024	% actif net
CERTIFICATS DE DEPOTS			62 500	62 365 517	62 370 562	10,63%
Certificat de dépôt à moins d'un an BT (20 jours au taux de 9,49 %)	TNO7R92CZ5W9	20/12/2024	52 000 2 000	51 886 441 1 991 608	51 891 487 1 996 654	8,84% 0,34%
(10 jours au taux de 9,49 %)	TNGLKCNMGF2	31/12/2024	50 000	49 894 833	49 894 833	8,50%
Certificat de dépôt à moins d'un an BIAT (10 jours au taux de 8,99 %)	TN4Q0ZWDSO45	31/12/2024	10 500 10 500	10 479 076 10 479 076	10 479 075 10 479 075	1,79% 1,79%
CREANCES SUR OPERATIONS DE PENSIONS LIVREES				10 999 239	11 091 626	1,89%
Prise en pension EMP NAT 2024 T2 TF BIAT du 31/12/2024 au 13/01/2025, taux de 8,99%				5 000 085	5 000 085	0,85%
Prise en pension BTA Juillet 2032, 7,5% AMEN BANK du 01/11/2024 au 03/03/2025, taux de 9,24%				2 499 274	2 537 763	0,43%
Prise en pension BTA Juillet 2032, 7,5% AMEN BANK du 01/11/2024 au 03/03/2025, taux de 9,24%				3 499 880	3 553 778	0,61%
COMPTES A TERME A MOINS D'UN AN			9 047	9 047 000	9 128 642	1,56%
(93 jours au taux de TMM +1,5%)	B.T	05/10/2024	150	150 000	152 746	0,03%
(93 jours au taux de TMM +1,5%)	B.T	07/10/2024	660	660 000	671 806	0,11%
(92 jours au taux de TMM +1,5%)	B.T	08/10/2024	422	422 000	429 461	0,07%
(94 jours au taux de TMM +1,5%)	B.T	11/10/2024	1 065	1 065 000	1 083 165	0,18%
(93 jours au taux de TMM +1,5%)	B.T	19/10/2024	256	256 000	259 940	0,04%
(92 jours au taux de TMM +1,5%)	B.T	29/10/2024	388	388 000	393 165	0,07%
(93 jours au taux de TMM +1,5%)	B.T	13/11/2024	220	220 000	222 242	0,04%
(92 jours au taux de TMM +1,5%)	B.T	14/11/2024	291	291 000	293 905	0,05%
(93 jours au taux de TMM +1,5%)	B.T	18/11/2024	307	307 000	309 810	0,05%
(93 jours au taux de TMM +1,5%)	B.T	20/11/2024	58	58 000	58 507	0,01%
(92 jours au taux de TMM +1,5%)	B.T	21/11/2024	265	265 000	267 260	0,05%
(93 jours au taux de TMM +1,5%)	B.T	23/11/2024	199	199 000	200 614	0,03%
(99 jours au taux de TMM +1,5%)	B.T	25/11/2024	726	726 000	731 587	0,12%
(98 jours au taux de TMM +1,5%)	B.T	26/11/2024	160	160 000	161 198	0,03%
(92 jours au taux de TMM +1,5%)	B.T	02/12/2024	321	321 000	323 003	0,06%
(100 jours au taux de TMM +1,5%)	B.T	04/12/2024	91	91 000	91 530	0,02%
(98 jours au taux de TMM +1,5%)	B.T	06/12/2024	21	21 000	21 114	0,00%
(95 jours au taux de TMM +1,5%)	B.T	09/12/2024	477	477 000	479 282	0,08%
(93 jours au taux de TMM +1,5%)	B.T	11/12/2024	202	202 000	202 882	0,03%
(92 jours au taux de TMM +1,5%)	B.T	12/12/2024	310	310 000	311 290	0,05%
(91 jours au taux de TMM +1,5%)	B.T	20/12/2024	2 458	2 458 000	2 464 135	0,42%
COMPTE DE PLACEMENT (Banque de Tunisie)	B.T			83 882 000	83 882 000	14,30%
DISPONIBILITES					697	0,00%
TOTAL				166 293 756	166 473 527	28,37%

Note 5 : Autres créditeurs divers

Le poste Autres créditeurs divers totalise au 31 décembre 2024 un montant de 217 556 DT se détaillant comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Retenue à la source	119 807	98 885
Redevance CMF	53 643	46 560
TCL	8 200	7 944
Provision honoraires commissaire aux comptes	35 106	28 560
Provision honoraires PDG	800	800
Intérêts perçus d'avance	-	32 364
<u>TOTAL</u>	<u>217 556</u>	<u>215 113</u>

Note 6 : Revenus du portefeuille - titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 22 608 490 DT pour l'exercice 2024 contre 19 308 173 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
- Revenus des obligations des sociétés	2 278 126	2 068 249
- Revenus des BTA & Emprunt National	20 330 364	17 239 924
TOTAL	22 608 490	19 308 173

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice 2024 à 19 246 284 DT contre 16 112 292 DT pour l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts des certificats de dépôt	1 736 423	1 929 554
Intérêts des comptes à terme	1 394 658	2 514 382
Intérêts des comptes de placement	2 415 822	2 443 889
Revenus des prises en pension	13 699 381	9 224 467
TOTAL	19 246 284	16 112 292

Note 8 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour l'exercice 2024 à 4 310 056 DT contre 3 708 319 DT pour l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Commission de dépôt (Banque de Tunisie)	3 447 624	3 094 564
Commission de gestion (Société de Bourse de Tunisie)	862 432	613 755
TOTAL	4 310 056	3 708 319

Note 9 : Autres charges d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice 2024 à 721 644 DT contre 644 924 DT pour l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Redevance CMF	573 140	515 850
TCL	97 690	83 875
Contribution sociale de solidarité	400	400
Rémunération d'intermédiaires et honoraires (CAC)	35 108	34 522
Rémunération de personnel (PDG)	9 600	9 600
Charges diverses	5 706	677
TOTAL	721 644	644 924

Note 10 : Capital**Capital au 31-12-2023**

Montant	499 247 900
Nombre de titres	4 937 211
Nombre d'actionnaires	2 701

Souscriptions réalisées

Montant	768 242 906
Nombre de titres émis	7 597 414
Nombre d'actionnaires nouveaux	228

Rachats effectués

Montant	(719 066 613)
Nombre de titres rachetés	(7 111 093)
Nombre d'actionnaires sortants	(324)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 070 927
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	411 968
Frais de négociation de titres	(14 180)
Régularisation des sommes non distribuables	(29 883)

Capital au 31-12-2024

Montant	549 863 025
Nombre de titres	5 423 532
Nombre d'actionnaires	2 605

11- Autres informations :

11-1 Données par action :

LIBELLE	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
• Revenus des placements	7,717	7,174	6,375	6,586	5,565
• Charges de gestion des placements	(0,795)	(0,751)	(0,771)	(0,836)	(0,706)
• Revenu net des placements	6,923	6,423	5,604	5,750	4,859
• Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
• Autres charges	(0,133)	(0,131)	(0,133)	(0,144)	(0,124)
• Résultat d'exploitation	6,790	6,293	5,471	5,606	4,736
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,015	0,008	(0,254)	(0,727)	0,206
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	6,805	6,300	5,217	4,879	4,941
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(0,015)	(0,008)	0,254	0,727	(0,206)
• Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,197	0,211	0,421	0,472	0,329
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,076	0,004	0,000	0,000	0,000
• Frais de négociation de titres	(0,003)	(0,004)	0,000	0,000	0,000
• Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	0,271	0,211	0,421	0,472	0,329
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	7,061	6,503	5,892	6,078	5,065
• Résultat non distribuable de l'exercice	0,271	0,211	0,421	0,472	0,329
• Régularisation du résultat non distribuable	(0,006)	(0,004)	(0,017)	(0,062)	0,013
• Sommes non distribuables de l'exercice	0,265	0,206	0,405	0,410	0,342
• Distribution de dividende	6,300	5,218	4,879	4,941	5,154
Valeur Liquidative	108,191	107,420	106,131	105,388	105,040

11-2 Ratios de gestion des placements :

LIBELLE	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
• Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,77%	0,75%	0,75%	0,71%	0,73%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,13%	0,13%	0,13%	0,12%	0,13%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	6,61%	6,30%	5,09%	4,14%	5,08%

11-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

***Gestionnaire :**

La gestion de la société SICAV RENDEMENT est confiée à la Société de Bourse de Tunisie, intermédiaire en bourse (agrément n°41/96 du 19/07/96) ayant son siège social Place 14 Janvier 2011 RP, et ce en vertu d'une convention datée du 03/01/2002. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, la SBT perçoit une rémunération de 0,1% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement. Cette rémunération a été modifiée à la hausse par le Conseil d'Administration réuni en date du 8 Mai 2024, en la portant de 0,10% HT à 0,15% HT de l'actif net l'an. Cette modification est entrée en vigueur à partir du 1er Juillet 2024.

*** Dépositaire :**

La Banque de Tunisie assure les fonctions de dépositaire et de distributeur de la société SICAV RENDEMENT, et ce en vertu d'une convention datée du 03/01/2002. Elle est chargée, notamment, à ce titre :

- de la conservation des titres et des fonds de la société SICAV RENDEMENT ;
- de l'encaissement des revenus s'y rattachant ;
- de la collecte des ordres de souscription et de rachat à travers son réseau de guichets ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissement, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses prestations, la BT perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

12-4 Impôts et taxes :

Ce poste représente la TCL sur les revenus bruts de la SICAV RENDEMENT. Elle est payable mensuellement.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2024

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SICAV RENDEMENT », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SICAV RENDEMENT » au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

3. Observations

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

La note 2.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société SICAV RENDEMENT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ce point.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 01 Février 2025

Le Commissaire Aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Selma LANGAR

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2024

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société SICAV RENDEMENT, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

1.1. Convention conclues au cours de l'exercice 2024

Le conseil d'administration de la SICAV RENDEMENT réuni, en date du 08 Mai 2024, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion payée à la Société de Bourse de Tunisie - SBT, en la portant de 0,1% HT à 0,15% HT de l'actif net l'an. Cette modification est entrée en vigueur à partir du 1er juillet 2024.

Au titre de l'exercice 2024, les honoraires de gestionnaire s'élèvent à 862.432 Dinars TTC.

1.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2024

Nous vous informons que la convention de dépositaire conclue entre votre société et la Banque de Tunisie, continue à produire ses effets au cours de l'exercice 2024. Les honoraires du dépositaire s'élèvent à 3.447.624 Dinars TTC.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Le Président Directeur Général de la société perçoit une indemnité annuelle brute de 9.600 Dinars.

Tunis, le 01 Février 2025

Le Commissaire Aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Selma LANGAR